



Vente résidence secondaire avec plus-value

Par **jitter**, le **06/11/2020 à 15:01**

Bonjour,

Ayant acheté une résidence secondaire en juin 1991, je voudrai la mettre en vente. En raison d'une plus-value, est-ce que je dois attendre de signer l'acte authentique au plus tôt en juillet 2021, pour être certain de ne rien avoir à payer au fisc (impôt sur plus value ou prélèvements sociaux sur plus values) ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **07/11/2020 à 15:57**

BONJOUR

Oui, vous pouvez attendre l'an prochain, mais de toute manière à 29 ans, l'abattement est déjà important...91%

Par **francis05031950**, le **08/01/2021 à 18:31**

Bonjour,

Effectivement, en cas de vente avant juillet 2021 il n'y aurait que des prélèvements sociaux pour un montant très modeste taxés aux environ de 19 % pour la base après abattement et

"0" à l'IR (abattements sur 29 années au lieu de 30, soit un chouillat rstant).

A vous de voir.